



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Institut de France

Question écrite n° 79367

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport de la Cour des comptes intitulé « L'institut de France et les cinq académies, un patrimoine exceptionnel, une gestion manquant de rigueur », d'avril 2015. Ce rapport, qui a pour objet l'examen de la gestion des institutions du quai de Conti pendant les années 2005 à 2013, a été rédigé dans le cadre de la mission de contrôle exclusif que lui a confiée la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. En ce qui concerne les conditions de la gestion du patrimoine, la Cour recommande pour l'Institut de France et les académies de « mettre en place un dispositif commun d'évaluation préalable des risques financiers et juridiques avant toute acceptation d'un legs ou d'une donation ». Il lui demande son avis sur cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79367

Rubrique : État

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3536

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)